

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

### **Note de synthèse**

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter au Conseil municipal les grandes orientations budgétaires et d'informer de la situation financière de la commune. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Il comprend :

- des éléments attachés au contexte économique international, national et local,
- des éléments sur la situation et les orientations de la collectivité,
- les tendances budgétaires pour l'année à venir, avec notamment l'évolution envisagée des taux d'imposition,
- les principaux investissements projetés,
- le niveau d'endettement et son évolution.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Néanmoins, sa tenue est obligatoire et doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi dans un délai de deux mois précédent l'adoption du budget.

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB est mis en ligne sur le site internet de la commune.

### **I/ Perspectives économiques**

---

#### **Au niveau international**

Comme prévu l'année 2019 est marquée par un ralentissement progressif de la croissance mondiale. Après une année 2018 avec une croissance de + 3,7 %, la croissance mondiale ne devrait pas dépasser 3 % en 2019 malgré le soutien de politique monétaire accommodante de la part de la BCE et de la FED.

Dans la zone euro, la situation est identique, après un 1<sup>er</sup> trimestre marqué par une reprise de croissance (+0.4%) les deux et troisièmes trimestres ont ralenti (+ 0,2 %) laissant présager un taux de croissance sur 2019 autour de 1%

Les facteurs d'instabilité fragilisant la croissance sont toujours les mêmes : tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, incertitudes autour du Brexit et plus récemment les tensions entre l'Iran et les Etats-Unis faisant peser un risque de remontée des prix du pétrole.

Selon les prévisions du FMI, la croissance de la zone euro devrait donc ralentir à 0,6 % en 2020 quant à la croissance mondiale, elle devrait se situer à 3,25 % en 2020.

#### **Au niveau national**

La croissance française s'est montrée plus résistante dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle présente des indicateurs sensiblement meilleurs que la zone euro et notamment que l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait sa croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

Pour 2020, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80% des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité

Avec les prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le Projet de Loi de Finances 2020 (PLF) s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1<sup>er</sup> semestre 2019, sont finalement intégrées dans un article du PLF.

Le PLF 2020 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Pour rappel, le gouvernement a fixé comme objectif un retour à l'équilibre budgétaire à horizon 2022. La loi de programmation attend des collectivités un effort important en faisant notamment peser sur les administrations publiques locales l'essentiel de l'effort de diminution du déficit public.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités restent quasiment stables en 2020 en atteignant 49,1 milliards d'euros (contre 48,8 en 2019). Dans cette somme reversée aux collectivités, on trouve la DGF, stable également par rapport à 2019 à 26,8 milliards. La commune de Saint-Martin d'Uriage n'a pas touché de DGF en 2019 et aucune somme n'a été inscrite en 2020.

On peut signaler également que les compensations de l'Etat au titre des exonérations fiscales progressent de nouveau. Le FCTVA lui aussi est en augmentation sous l'effet des gains d'investissement des collectivités depuis 2017 pour atteindre 6 milliards.

L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du Président de la République, en novembre 2017, concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH) après le dégrèvement de cette dernière pour 80% des ménages.

Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

Le PLF propose quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80% des ménages est pleinement mis en œuvre :

- la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20% des ménages restant soumis au paiement de la TH,
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20% des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées.

Cette réforme fiscale aboutira à ce que les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH dès 2021. La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements sera donc transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place.

### **Au niveau local**

A ces mesures d'ordre général viennent s'ajouter des dispositions concernant plus directement la commune de Saint Martin d'Uriage.

Du côté des recettes, il est à noter que le montant de la DGF resterait à 0 € en 2020. Montant identique à celui voté au BP 2019.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP) resterait stable à 20 000 €. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) passerait elle de 15 000 € à 13 426 € en 2020.

La dotation de compensation de l'exonération de la TH augmente de 8 000 € pour passer de 52 000 € à 60 000 €. La prévision de recette pour le FCTVA augmente elle de 2 000 € pour passer de 13 000 € à 15 000 €.

Enfin la dotation de solidarité rurale (DSR) se situerait elle à 120 000 €.

Du côté des dépenses, le FPIC (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales) quant à lui est devrait rester stable en 2020 à 222 000 €.

Il est à noter également que le gouvernement n'a pas souhaité procéder à une augmentation du point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des agents publics et poursuit la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR).

## **II/ Orientations budgétaires pour 2020**

---

Les orientations budgétaires pour 2020 ont été fixées dans la lettre de cadrage transmise aux élus et aux services début septembre.

Il a été demandé que le budget de fonctionnement progresse globalement tant en dépenses qu'en recettes d'environ 1,8% hors transfert de la petite enfance.

La politique petite enfance représente un coût d'environ 1,3 M € (soit environ 100 000 € de charges générales et 1,2M € de frais de personnel). Elle est financée par les participations des familles pour 280 000 €, les dotations de la CAF pour 550 000€, les remboursements sur salaires pour 50 000€. En 2019, la commune via la subvention d'équilibre versée au CCAS, finançait la petite enfance à hauteur de

420 000 €.

### 1. Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Pré CA 2019 au 17/12/19	Propositions 2020 au 10/12/19	Ecart BP19/Prop 20 (en valeur)	Ecart BP19/Prop 20 (en %)
Produits des services	1 106 536€	909 692€	990 194€	880 000€	1 135 000€	+144 806€	+14,7%
<i>Hors petite enfance</i>			990 194€		855 000€	- 135 194€	- 13,3%
Impôts et taxes	6 401 543€	6 530 721€	6 497 269€	6 667 950€	6 703 200€	+205 931€	+3,15%
Dotations et participations	500 248€	430 673€	368 290€	397 000€	987 000€	+618 710€	+168%
<i>Hors petite enfance</i>			368 290€		436 000€	+67 710€	+18%
Produit de gestion courante	384 313€	390 680€	409 089€	412 000€	405 900€	-3 189€	-0,8%
Autres recettes	44 567€	111 700€	113 959€	98 600€	243 000€	+ 129 041€	+113%
<i>Hors petite enfance</i>			113 959€		193 000€	+ 79 041€	+69%
Total recettes réelles	8 437 208€	8 373 466€	8 378 801€	8 455 550€	9 474 100€	+ 1 104 499€	+13,2%
<i>Hors petite enfance</i>			8 378 801€		8 593 100€	+214 299 €	+2,55%
Recettes ordres	11 967€	7 141€	7 142€	7 742€	8 200€	+ 1 058€	+14,8%
Total recettes hors report 002	8 449 175€	8 380 607€	8 386 543€	8 463 292€	9 482 300€	+ 1 095 757€	+13%
Report 002	1 916 069€	3 296 947€	1 407 140€	1 407 140€	650 000€	-757 140€	-53,9%
Total recettes Fonctionnement	10 365 244€	11 677 555€	9 793 683€	9 870 432€	10 132 300€	+338 617€	+3,45%

- Fiscalité locale

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives n'est plus basée sur une inflation prévisionnelle actée dans le projet de loi de finances, voté par les députés, mais est mise à jour automatiquement sur la base de l'inflation constatée lors de l'année n-1.

Ainsi, pour 2020, elles seront revalorisées de 0,9 %. Pour mémoire, en 2019, la revalorisation des valeurs locatives était de +2,2 %.

Suite au travail effectué par les services fiscaux en 2019, les bases fiscales ont fait l'objet d'une réévaluation. Cela a permis dans le cadre d'une décision modificative prise dans le cours de l'année d'ajouter une somme de 100 000 €. Ce travail devrait se poursuivre en 2020.

Conformément à ce qui avait été annoncé pendant la campagne électorale, la municipalité n'augmentera pas les taux des impôts locaux en 2020.

Taxes locales	2020
Taxe d'habitation	9,72 %
Taxe sur le foncier bâti	20,05 %
Taxe sur le foncier non bâti	88,87 %

Le produit attendu est estimé pour 2020 à un peu plus 3,25 M €.

- Attribution de compensation et Dotation de solidarité communautaire

L'attribution de compensation versée par la CCG reste stable pour 2020 à 591 674 €. La commune ne touche plus la dotation de solidarité communautaire qui a été supprimée en 2018.

- Taxe sur les jeux

Le produit des taxes sur les jeux a fortement baissé depuis 2008 (environ 2,6 M €), puis a recommencé à augmenter en 2014 pour atteindre 2,2 M € en 2019. Cependant il convient de conserver une certaine prudence sur l'inscription de cette recette. Il est prévu d'inscrire une recette d'environ 2,28 M € pour 2020.

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Pré CA 2019	BP 2020
2,095 M €	2,122 M €	2,130 M €	2,181 M €	2,216 M €	2,2 M €	2,28 M €

- Dotations de l'Etat et participations

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement s'est élevée pour la commune à :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Pré CA 2019	BP 2020
611 941 €	434 955 €	260 111 €	108 373 €	54 532 €	0 €	0 €

Après des baisses successives depuis 2013, la DGF était à 0 € en 2019. Pour 2020, il est prévu de n'inscrire aucune somme au titre de la DGF.

- Produits des services dont participation des usagers

Les principales recettes issues des services proviennent du secteur scolaire. Elles seraient d'environ 535 000 € en 2020. On peut noter également environ 280 000 € de recettes provenant de la petite enfance. Il est à noter la diminution importante du produit issu des coupes de bois pour environ 120 000 €. Il est prévu d'inscrire 70 000 € au BP 2020.

Au total l'ensemble de ces recettes devrait représenter environ 1 135 000 € en 2020.

## 2. Evolution générale des dépenses de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Pré CA 19 au 17/12/19	Propositio ns 2020 au 10/12/19	Ecart BP18/Prop 19 (en valeur)	Ecart BP17/Prop 19 (en %)
Charges à caractère général	1 873 544€	1 880 090€	2 197 808€	2 277 000€	2 420 000€	+222 192€	+10%
<i>Hors petite enfance</i>			2 197 808€		2 320 000€	+122 192€	+5,4%
Frais de personnel	3 434 213€	3 391 821€	3 646 981€	3 501 700€	5 075 000€	+1 428 019€	+39,1%
<i>Hors petite enfance</i>			3 646 981€		3 875 000€	+228 019€	+6,2%
Atténuation de produits	252 562€	234 712€	240 900€	231 474€	240 900€	+0€	+0%
Subventions et participations	1 450 207€	1 472 979€	1 388 867€	1 387 300€	966 000€	-422 867€	-30,4%
<i>Hors petite enfance</i>			1 388 867€		1 400 000€	+11 133€	+0,9%
Frais financiers	168 818€	152 983€	148 907€	152 000€	145 100€	-3 807€	-2,5%
Autres dépenses	18 640€	881 305€	54 636€	4 100€	40 000€	-14 636€	-26,8%
Total dépenses réelles	7 197 984€	8 013 890€	7 678 098€	7 553 574€	8 887 000€	+1 208 902€	+15,7%
<i>Hors petite enfance</i>			7 678 098€		8 021 000€	+342 902€	+4,4%
Dépenses d'ordres	692 736€	684 750€	706 239€	713 700€	730 000€	+23 761€	+3,35%
Total dépenses hors autofinancement	7 890 720€	8 698 640€	8 384 338€	8 265 274€	9 617 000€	+1 234 662€	+14,70%
Autofinancement	/	/	1 409 345€		515 300€	-536 045€	-64%
Total dépenses de fonctionnement	7 890 720€	8 698 640€	9 793 683€	8 265 274€	10 132 300€	+338 617€	+3,45%

- Les charges de fonctionnement courant des services

L'objectif de la lettre de cadrage était, hors transfert de la petite enfance, de limiter la hausse de ce poste de dépenses à 2,5 %.

A ce stade de la préparation budgétaire, et hors transfert du service jeunesse, les charges augmenteraient de 5,4 % pour se situer autour de 2,3 M € pour 2020 soit une augmentation de près de 120 000 €.

Cette augmentation provient essentiellement des secteurs suivants :

- augmentation des taxes foncières suite aux acquisitions (Verhnes, Loutas, Boussant-Morin) pour environ 18 000 €,
- externalisation des paies et mission du cabinet dans le cadre de la réorganisation pour 22 000€,
- évolution de la politique jeunesse pour 40 000 € (22 000 € au titre de l'ouverture du centre de loisirs les mercredis, 8 000€ pour les ouvertures du PIAJ et 10 000€ pour la mise en œuvre du PEDT, les activités jeunesse (séjours, ski)),
- nouveaux abonnements en lien avec l'arrivée de la fibre pour 10 000 €,
- nouveaux crédits pour les services techniques à hauteur de 30 000 € dont 10 000 € pour le service bâtiment (5 000 € en lien avec Loutas), 5 000 € pour les énergies, 5 000 € pour les espaces verts et 10 000€ pour l'eau pluviale.

En incluant le transfert de la petite enfance, les charges augmentent de 10% par rapport à 2019 pour se situer à 2,4 M € ; les charges générales de la petite enfance représentant environ 100 000 €.

- Les dépenses de personnel

Les prévisions pour l'année 2020, hors petite enfance montrent une augmentation des frais de personnel de l'ordre de 6 % soit environ 230 000 € de BP à BP. Les principales augmentations se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 40 000€ sont liés à de nouvelles dépenses obligatoires (GVT, PPCR, augmentation du versement transport),
- ✓ 150 000€ correspondent à la création du poste de responsable entretien du patrimoine, à la modification règles concernant les avancements de grades, à la mise en place des accueils de mineurs au périscolaire, aux ajustements liés à la réorganisation et au transfert de l'assurance du personnel petite enfance.

La petite enfance représente elle 1,2M€. Avec ce transfert le budget du personnel en 2020 est estimé à plus de 5 075 000€.

- Les charges de gestion courante

Elles concernent principalement la participation aux CCAS et les subventions versées par la commune, qui connaissent une diminution très importante (-30% soit -420 000€ pour 2020)

La raison principale de cette baisse est la diminution de la subvention versée au CCAS en raison du transfert de la petite enfance à la commune. Elle passe de 609 300€ à 87 200€

L'Office Thermal et Touristique d'Uriage verra sa subvention maintenue au même niveau.

- Les frais financiers

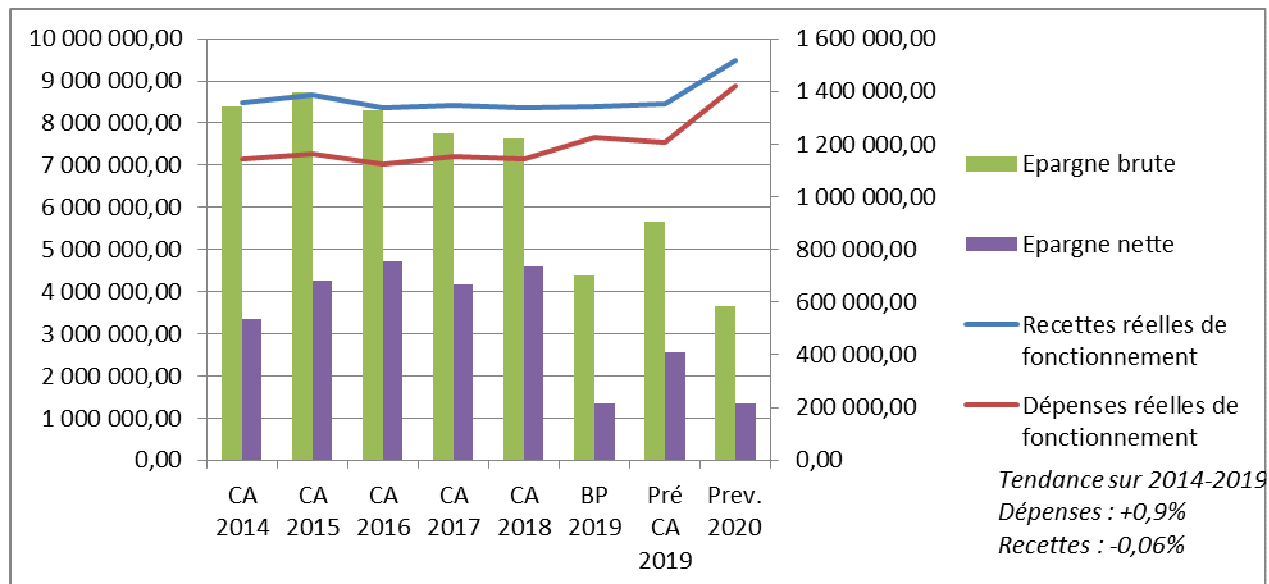
Ils s'élèvent à 145 100 € pour 2020. Ces derniers poursuivent leur tendance à la baisse en raison du niveau extrêmement bas des taux d'intérêt et de la fin de remboursement d'emprunt souscrit il y a 15 ans et ce malgré le léger ré-endettement de la collectivité lié à l'acquisition de foncier bâti.

- Les atténuations de produits

Ce poste de dépenses reste stable à 240 900 €.

L'objectif est que les dépenses de fonctionnement suivent la même courbe d'évolution que les recettes. C'est cet objectif qui permettra à la commune de maintenir son épargne à un niveau satisfaisant et ainsi de poursuivre les investissements utiles pour l'avenir.

### 3. Epargne



## III/ Poursuite des investissements et mode de financement

### 1. Investissements

Concernant les opérations courantes (entretien du patrimoine communal, aménagement de l'espace public, équipements des services...), le budget 2020 prévoit à ce stade de dégager une enveloppe comprise entre 1M et 1,5M€.

Les arbitrages sont réalisés en fonction des catégories suivantes :

- dépenses juridiquement engagées, travaux en cours,
- sécurité des biens et des personnes,
- investissements en lien avec la préservation du patrimoine et de l'outil de travail,
- investissements générateurs d'économies ou productifs de recettes
- investissements en lien avec la mise en œuvre du programme de l'équipe municipale,
- investissements nécessaire à l'entretien courant
- investissements pour autres améliorations.

Avec la fin du mandat municipal 2014-2020, les projets d'investissements sont bien évidemment moins importants pour 2020. Les dépenses seront surtout orientées vers la fin des opérations débutées les années précédentes. Ainsi on retrouve le solde des APCP suivantes :

- réhabilitation école de musique pour 3 100 €
- le PLU pour 26 000 €
- l'allée commerciale pour 82 000 €
- le skate parc pour 50 000 €

Soit un total d'environ 160 000 €



A ces sommes s'ajoute la dépense obligatoire liée au financement des aires des gens du voyage pour 40 000 €.

Enfin, une somme d'environ 635 000 € sera inscrite au budget 2020 correspondant aux investissements 2019 déjà engagés mais non encore payés au 31 décembre 2019.

## 2. Financement des investissements

La raréfaction des subventions et des concours de l'Etat impliquent une modification substantielle dans l'architecture du financement des nouveaux investissements.

Les recettes d'investissement seront donc essentiellement composées :

- du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement estimé à 1,5 millions d'€,
- du remboursement du FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement 2018 soit environ 175 000 €, de la taxe d'aménagement estimée à 130 000€.
- Des recettes restant à percevoir au titre des subventions 2019 soit environ 470 000€
- des subventions accordées par l'Etat, par le Département de l'Isère, la région et autres financeurs. Il est prévu d'inscrire environ 12 500€ de subventions au BP 2020.

Par ailleurs, un appel à l'emprunt de l'ordre de 372 k€ environ pour 2020 est envisagé pour financer l'ensemble des projets.

## 3. Endettement

La municipalité souhaite conserver un endettement raisonnable. C'est la raison pour laquelle la commune après un pic d'endettement en 2014 lié à la rénovation du bâtiment mairie s'est fortement désendettée de 6,4 M€ à 4,7 M€ fin 2018 puis s'est légèrement ré-endettée en 2019 sous l'effet des emprunts réalisées pour le mas de Loutas et pour des acquisitions foncières dans le bourg

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette (€) au 1er/01/N	5 977 031€	5 261 245€	4 684 977€	4 392 440€	4 699 422€	5 057 393€
Soit encours (€) par hab (5600hab)	1 067€	939€	837€	784€	839€	903€
Annuité de la dette : capital+ intérêts (€)	937 967€	775 305€	752 619€	628 886€	646 907€	515 128€
Soit annuité (€) par hab (5600 hab)	167€	138€	134€	112€	115€	92€

Emprunt	0€	0€	300 000€	800 000€	850 000€	372 000€*
Endettement	- 715 768€	- 576 268€	-275 467€	+308 715€	+358 158€	- 715€*
Capacité de désendettement (en années)	4,44	3,76	3,52	3,73	5,59*	8*

\*estimation

**En ces temps d'économie incertaine et vu l'incertitude quant aux nouvelles contraintes imposées aux collectivités par l'exécutif national, la démarche de la municipalité consiste à trouver un juste équilibre entre différents paramètres budgétaires et les objectifs politiques qui ont été approuvés par les habitants de St Martin d'Uriage en 2014. La recherche d'économies ou de recettes supplémentaires devient primordiale dans un tel contexte.**

**Cependant, il ne s'agit que de données prévisionnelles qui sont amenées à évoluer au fil des années.**